

Morocco: Immediate freedom for Omar Radi (Activist & Journalist)

Monday 30 December 2019, by [Attac Morocco](#) (Date first published: 27 December 2019).

No to the repression of free voices and forms of expression that reject injustice and demand democracy.

Solidarity with all political prisoners and popular struggles.

The Moroccan state increasingly restricts freedoms and harasses activists of popular protests. It tries to silence all voices that reject social and economic policies that generalize misery and social injustice.

Omar Radi, activist and independent journalist, has been in pre-trial detention since Thursday 26 December 2019. The prosecutor decided to charge him for “contempt of court” following a tweet in April 2019 denouncing the confirmation by an appeal judge of up to 20 years sentences in prison for 42 members of the Rif Hirak. These heavy sentences had aroused deep popular indignation.

His lawyers’ request for release was rejected and the next hearing has been set for 2nd January 2020.

Radi’s arrest comes in a context of large repression attack against journalists, bloggers on social networks and citizens who express in different ways their rejection of the conditions of misery and oppression imposed on large sections of the population.

Omar Radi is also a member of the association ATTAC Morocco, member of the CADTM network for the abolition of illegitimate debts. He is prosecuted by the “justice of despotism” because he has stood by the oppressed and denounced the servants of the regime. He is paying the price for his devotion. His arrest bears witness to the flouting of democratic freedoms and the criminalization of activists who aspire to a Morocco of freedom, dignity and social justice, slogans of the February 20th Movement, in which Omar has been very actively involved since 2011. He has participated in various solidarity initiatives with the Rif Hirak. He is also co-director of ATTAC Morocco’s film on this Hirak entitled “Death Over Humiliation” [1].

At ATTAC Morocco, member of the CADTM network, we :

- Strongly condemn the arrest of Omar Radi
- Will participate in the different forms of solidarity for his liberation
- Denounce all attacks on popular forms of expression targeting dissidents of the regime.
- Call on all democratic organizations to join efforts and struggle to confront the widespread offensive against freedom of expression.

Omar chose to face arrest rather than accept humiliation.

All our solidarity and support to Omar.

Down with unjust sentences against the detainees of the Rif Hirak.

Rabat 27/12/2019

The National Secretariat

ATTAC MOROCCO

MEMBER OF CADTM INTERNATIONAL NETWORK FOR THE ABOLITION OF ILLEGITIMATE DEBTS

There is an open letter in French with basically the same content, if you agree to sign , send your signature to Mezzi Youssef

Contre la censure des voix libres et pour la liberté de la presse, personnalités signent une tribune en soutien à Omar Radi, placé en détention jeudi 26 Décembre pour avoir publié un tweet dénonçant une décision de justice contre des membres du Hirak.]

Omar Radi, un journaliste marocain de 33 ans, dort en prison depuis jeudi 26 Décembre pour un tweet publié neuf mois auparavant. Nous, journalistes de tous horizons, intellectuels, penseurs et citoyens soucieux de défendre la liberté de la presse et d'opinion, tenons à lui exprimer notre soutien face à ce qu'il a toujours dénoncé : la répression arbitraire d'activistes et de journalistes libres par la justice.

Les faits remontent au mois d'avril. A cette période, un juge de la Cour d'appel de Casablanca avait confirmé des peines allant jusqu'à 20 ans d'emprisonnement de 42 membres du Hirak, un mouvement de contestation sociale qui a agité le nord du Maroc en 2016 et 2017. Omar Radi avait alors dénoncé la cruauté de cette décision.

Convoqué une première fois, le 18 avril 2019, par la Brigade Nationale de la Police Judiciaire (BNPJ), il avait défendu son droit à l'expression libre et sa liberté d'opinion, garantis par la Constitution marocaine et les conventions internationales ratifiées par le Royaume, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Mais à l'occasion de sa seconde convocation, le 25 Décembre 2019, Omar a été déféré devant le procureur d'Aïn Sebaa et le juge a alors ordonné sa poursuite sur la base de l'article 263 du Code Pénal, refusant par ailleurs sa demande de liberté provisoire.

Cette affaire, qui survient seulement trois mois après l'arrestation de la journaliste Hajar Raïssouni, met en lumière des manquements graves à la liberté de la presse et la liberté d'opinion au Maroc. Une nouvelle fois, c'est un journaliste qui s'intéresse aux questions liées à l'injustice sociale, à la corruption et aux droits humains qui est visé. Ses enquêtes rigoureuses, saluées notamment par un prix du journalisme d'investigation IMS-AMJI, lui ont déjà valu par le passé l'hostilité des autorités marocaines. En 2017 par exemple, il avait été arrêté puis relâché par les autorités marocaines durant la préparation d'un documentaire sur les mouvements sociaux au sein de la ville d'Al Hoceïma (Hirak Rif : la mort plutôt que l'humiliation).

Au-delà de la poursuite de Omar Radi, nous voulons souligner que l'exercice des libertés

d'expression au Maroc connaît de graves restrictions. Plusieurs procès récents pour délit d'opinion sont engagés ou ont déjà été jugés, essentiellement au pénal. Et ces lourdes pressions exercées par les autorités concernent également les libertés sur internet. Le même jour où Omar a été placé en détention, un youtubeur connu sous le nom de « Moul Kaskita » a été condamné à quatre ans de prison pour « offense au roi ». Quelques jours auparavant, un lycéen s'est vu infliger trois ans de prison pour une chanson critique envers le Roi, publiée sur Facebook.

La tendance coercitive récente limite la liberté de la presse, donc le droit d'informer. Les poursuites contre plusieurs individus, et le délai de latence qui s'est écoulé entre la première convocation de Omar Radi et la réactivation de la plainte nous permettent de supposer que son arrestation se situe dans le sillage d'une large campagne visant à restreindre les libertés d'expression et d'opinion des citoyens marocains.

Selon l'article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la liberté d'opinion et d'expression ne doit connaître ni obstacle, ni frontière. C'est pourquoi l'arrestation de Omar Radi n'est pas seulement l'affaire des Marocains. Elle doit susciter l'indignation de toute personne attachée aux Droits humains les plus fondamentaux, partout dans le monde.
